

## TRAITEMENT DES REQUÊTES – avril 2015

<b>ILOT 1 – CENTRE VILLE</b>	
<b>Demandes</b>	<b>Réponses apportées</b>
<b>Carrefour rue Cherche Midi / rue Monluc, le miroir est devenu opaque, il conviendrait de le nettoyer ou le changer.</b>	
<b>ILOT 2 – SAINT JEAN D'AOUT</b>	
<b>ILOT 3 – PEYROUAT/ARGENTE/NONERES</b>	
<b>Ecole du Peyrouat : les riverains souhaiteraient accueillir un « Arthur » ou « Zoé » aux abords de l'école</b>	<p>La mise en place d'Arthur et Zoé n'est pas destinée à des fins ludiques ou esthétiques. Ils sont des éléments de signalisation, généralement installés aux abords des écoles situées dans un contexte de circulation à risques, afin d'indiquer aux automobilistes la présence d'une école et inciter ces derniers à la prudence.</p> <p>L'école du Peyrouat ne répond pas à ces critères de dangerosité. En outre, les Arthur et Zoé implantés sur d'autres sites sont régulièrement vandalisés et nécessitent souvent d'être réparés voire même remplacés. Compte-tenu du coût : 1500,00 € pièce, il n'est pas envisagé de développer ce type de mobilier. Par conséquent, cette demande ne sera pas retenue.</p>
<b>Sur le parking de l'Auberge Landaise il y a des tôles d'un abri démolé. Pourrait on les enlever?</b>	En cours de traitement
<b>Un passage piéton est demandé à l'intersection de la Cutler et de l'avenue Rozanoff</b>	L'intersection de la rue Cutler / avenue du Colonel Rozanoff est actuellement équipée de deux passages piétons traversant l'avenue Rozanoff. Le rajout d'un troisième passage n'est pas justifié.
<b>Mauvais état des trottoirs de la rue Cazemajour. Par ailleurs il semble que le sens de circulation de cette rue ne soit pas très bien indiqué. Les panneaux de circulation sont placés trop haut</b>	<p>La ville de Mont de Marsan compte 160 km de voirie qui sont pour beaucoup en mauvais état. Le Marsan Agglomération même depuis plus de cinq ans de nombreux travaux de réfection de voirie sur la commune. Compte-tenu de l'état du réseau routier, toutes les voies ne peuvent être renouvelées simultanément. La réfection des trottoirs de la rue Cazemajour n'est pas programmée pour 2015.</p> <p>Concernant les panneaux indiquant les sens de circulation, ces derniers sont installés à hauteur réglementaire (2,30 m), à même titre que tous les panneaux de police. A ce titre, ils ne doivent</p>

	pas être installés à une hauteur inférieure, sous peine de ne pas respecter la législation en vigueur.
<b>Rue du général Etienne : des haies envahissent les trottoirs . Des panneaux « stationnement interdit » posés par un particulier sur la voie publique</b>	Le Pôle Technique a adressé aux riverains concernés un courrier mentionnant leur obligation de respecter la réglementation en vigueur.
<b>Des corbeilles papiers seraient utiles place Francis Planté. Une autre corbeille serait à prévoir sur le parking de la voie Nord.</b>	Ces corbeilles vont être intégrées à la prochaine commande de mobilier urbain et installées dès réception par les services compétents des Pôles Techniques.
<b>ILOT 4 – HIPPODROME</b>	
<b>ILOT 5 – BARBE D OR/CARBOUE/LARROUQUERE</b>	
<b>ILOT 6 – SAINT MEDARD</b>	
<b>ILOT 7 – BEILLET/DAGAS/CHOURIE/LAGUILLE</b>	
<b>ILOT 8 – BOURG NEUF / CROUSTE</b>	
<b>Avenue du Mal Juin, pourrait on installer un panneau d'interdiction de tourner à gauche aux feux devant le bar de l'Octroi. En effet, certains automobilistes coupent la voie de gauche pour faire demi tour ou se rendre sur le parking du marchand de légumes.</b>	En cours de traitement
<b>Avenue Eloi Ducom, par temps de pluie, une grosse flaque se forme contre le ralentisseur c'est dangereux pour les deux roues.</b>	En cours de traitement
<b>A l'intersection de la rue Marassot et de l'avenue Eloi Ducom, manque de visibilité pour les conducteurs arrivant de la rue Marassot et voulant tourner à gauche pour prendre l'avenue. Il faudrait envisager la mise en place d'un miroir, ou la suppression d'une place de stationnement juste avant l'intersection.</b>	Suite à une analyse sur place par un technicien du Pôle Technique, il a été constaté que la visibilité à ce carrefour était suffisante et ne justifiait donc pas l'installation d'un miroir ou la suppression d'une place de stationnement.
<b>Chemin Fleuri : Une plaque de regard claqué au passage des véhicules. La tranchée pour un branchement au réseau d'assainissement n'a pas été terminée par de l'enrobé.</b>	En cours de traitement

## **ILOT 9 – ILOT DES ARENES**

<p><b>Rue du Ruisseau, au tunnel sous la voie ferrée :</b> <b>Par temps de pluie, un grand trou se remplit d'eau et empêche le passage des piétons</b></p>	<p>Cette demande a été prise en compte. Les services compétents des Pôles Techniques devant intervenir prochainement dans ce secteur se chargeront d'effectuer cette réparation.</p>
<p><b>Le conseil demande de finir la piste cyclable le long du remblais de la gare, au minima avec de la grave.</b></p> <p><b>Reproposer l'éclairage sur cette piste</b></p>	<p>Concernant la réalisation de la piste cyclable en grave, cette demande est intégrée aux propositions de travaux de Conseils de Quartiers 2015 sous réserve de validation par les Conseils de Quartiers et les élus.</p> <p>Il est à noter que le contentieux actuel concernant la liaison Manot / gare peut ne pas permettre de réaliser ces travaux au cours de cette année 2015</p> <p>Pour information, le coût des travaux s'élèverait à 17 000 €.</p> <p>Concernant l'éclairage de la même piste, cette demande n'est pas retenue. Cette réalisation irait à l'encontre de la réduction de l'éclairage public mise en place dans les divers quartiers de la ville et visant à la diminution de la consommation énergétique. En outre le coût de la réalisation de l'éclairage s'élèverait à 56 321,00 € ce qui, compte-tenu des contraintes économiques actuelles, n'est pas envisagé par la collectivité.</p> <p>Pour information, l'éclairage de la piste cyclable de la « voie verte » dans sa partie urbaine, demandé par le Conseil de Quartier de St Médard de par la grande fréquentation de cette dernière par les scolaires, n'a pas été retenu par le Conseil Départemental.</p>